Communiqué de presse, le 12 novembre 2026

PROJET EUROPEEN OMNIBUS X : FRANCE PARKINSON ALERTE SUR UN RECUL MAJEUR DE LA PROTECTION DE LA SANTE FACE AUX PESTICIDES



Alors que les liens entre l'exposition aux pesticides et la maladie de Parkinson sont de mieux en mieux documentés, le projet européen « Omnibus X » prévoit d'allonger fortement les durées d'autorisation de certaines substances et de permettre, pour certaines d'entre elles, des approbations sans limitation de durée. France Parkinson appelle la France et les institutions européennes à préserver des réévaluations scientifiques régulières et obligatoires.

UNE MOBILISATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT LES PERSONNES TOUCHÉES PAR PARKINSON

France Parkinson se mobilise aux côtés de Parkinson's Europe et d'autres organisations européennes contre les dispositions les plus préoccupantes de la proposition européenne 2025/0410(COD), dite « Omnibus X », qui prévoit un profond assouplissement du régime d'autorisation et de réévaluation des substances actives utilisées dans les produits phytopharmaceutiques.

La position de négociation adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 30 septembre a certes évolué par rapport à la proposition initiale de la Commission, à la suite notamment de l'opposition exprimée par plusieurs États membres, dont la France, en maintenant des durées d'approbation limitées pour la plupart des substances. Elle reste néanmoins très préoccupante : **elle prévoit de porter à 15 ans la durée d'une première approbation, contre 10 ans maximum actuellement, et jusqu'à 25 ans celle des renouvellements, contre 15 ans aujourd'hui**. Elle maintient par ailleurs le principe d'approbations et d'autorisations sans limitation de durée pour les substances actives considérées comme « à faible risque » et les produits qui les contiennent.[1]

[1] Conseil de l'Union européenne, *Simplification et rationalisation des exigences de sécurité des denrées alimentaires et aliments pour animaux : le Conseil arrête sa position de négociation*, 30 septembre 2026.

Pour France Parkinson et ses homologues européens, de telles évolutions sont incompatibles avec la nécessaire prise en compte du progrès scientifique.

LES PRÉCAUTIONS QUI NE SONT PAS PRISES AUJOURD'HUI AURONT DES CONSÉQUENCES DEMAIN

L'exposition aux pesticides est aujourd'hui l'un des facteurs environnementaux les mieux documentés dans la maladie de Parkinson. En France, celle-ci est reconnue comme maladie professionnelle chez les agriculteurs exposés aux pesticides depuis 2012.[2]

Nous savons aujourd'hui que la maladie peut se développer silencieusement pendant une ou plusieurs décennies. Entre l'exposition à une substance et l'apparition d'un signal sanitaire suffisamment robuste, de nombreuses années peuvent donc s'écouler, tandis que de nouveaux mécanismes de toxicité sont identifiés et que les connaissances scientifiques progressent.[3]

Une substance considérée comme présentant un faible risque au regard des connaissances disponibles aujourd'hui ne peut donc être présumée sans risque pour toujours. **Considérer qu'une évaluation réalisée à un instant donné puisse valoir définitivement reviendrait à nier le principe même du progrès scientifique.**

France Parkinson appelle ainsi, aux côtés de Parkinson's Europe dont elle est membre, à ne pas augmenter les durées actuelles d'autorisation, à maintenir des réévaluations scientifiques périodiques obligatoires et à prévoir des mécanismes de réexamen immédiat lorsque de nouvelles données apparaissent concernant notamment les maladies chroniques, les effets neurodégénératifs ou les expositions professionnelles.[4]



« Nous comprenons la volonté de simplifier certaines procédures européennes. Mais simplifier ne peut signifier espacer à ce point les rendez-vous réguliers avec la science, ni considérer qu'une qualification de "faible risque" puisse valoir définitivement. En matière de pesticides, attendre que le danger soit définitivement démontré chez l'être humain avant d'agir reviendrait précisément à renoncer au principe de précaution et à intervenir lorsqu'il serait déjà trop tard. »

Marie Fuzzati, directrice scientifique de France Parkinson

L'enjeu est majeur. À l'échelle mondiale, le nombre de personnes vivant avec la maladie de Parkinson pourrait atteindre 25,2 millions en 2050, contre 11,8 millions en 2021, soit une augmentation de 112 %[5]. **En Europe de l'Ouest, le nombre de personnes concernées pourrait doubler d'ici 2050 et il pourrait être multiplié par trois en France**, notamment du fait du vieillissement de la population.[6]

Le poids économique de la maladie est également considérable : il est estimé à 22,8 milliards d'euros par an en Europe, dont 5,28 milliards d'euros pour la France, sur la base des données de 2019.[7]

Cette préoccupation est désormais également portée au niveau national. **Le 21 octobre, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a adopté une proposition de résolution européenne invitant le Gouvernement français à s'opposer fermement à l'adoption de l'Omnibus X et à en demander le retrait.** Elle appelle également au maintien d'autorisations strictement limitées dans le

---

[2] Décret n° 2012-665 du 4 mai 2012 créant le tableau n° 58 des maladies professionnelles en agriculture : « Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides » ; Code rural et de la pêche maritime, tableau n° 58.
[3] France Parkinson, *Omnibus X – Quels risques pour la maladie de Parkinson ? Note relative aux enjeux liés à l'assouplissement de la réglementation européenne sur les pesticides*, septembre 2026.
[4] Parkinson's Europe, *Pesticides and Parkinson's – A call to preserve the periodic reassessments of pesticides*, position paper, octobre 2026.
[5] Su D. et al., *Projections for prevalence of Parkinson's disease and its driving factors in 195 countries and territories to 2050: modelling study of Global Burden of Disease Study 2021*, The BMJ, 2025.
[6] Su D. et al., *Projections for prevalence of Parkinson's disease and its driving factors in 195 countries and territories to 2050: modelling study of Global Burden of Disease Study 2021*, *The BMJ*, 2025 ; France Parkinson, *Dossier de presse – Journée mondiale de la maladie de Parkinson 2025*, mars 2025, à partir des projections du Global Burden of Disease 2021 publiées dans *The BMJ*.
[7] *The Costs of Parkinson's Disease in Europe: Results of the Costs of Illness in Neurology Initiative (COIN-Eu)*, Movement Disorders, 2026 ; données 2019. Ventilation française reprise dans la note argumentaire de France Parkinson.

temps et assorties de réévaluations périodiques obligatoires fondées sur l'état le plus récent des connaissances scientifiques.[8]

AU PARLEMENT EUROPÉEN, LE MOMENT EST VENU DE DÉFENDRE LA SANTÉ PUBLIQUE



Le texte n'est pas encore stabilisé. Après l'adoption du mandat de négociation du Conseil, le Parlement européen doit à son tour arrêter sa position avant l'ouverture des négociations entre les deux institutions[9]. Les eurodéputés ont donc aujourd'hui un rôle décisif à jouer pour préserver le principe de précaution et empêcher que la simplification réglementaire ne se fasse au détriment de la protection de la santé.

France Parkinson appelle, aux côtés de Parkinson's Europe, les eurodéputés à rejeter la proposition 2025/0410(COD). Elle appelle également le Gouvernement français à en demander le retrait et, à défaut, à défendre dans la suite des négociations européennes :

- **le maintien de réévaluations scientifiques périodiques obligatoires** pour l'ensemble des substances actives, y compris celles considérées comme présentant un faible risque ;
- **des durées d'autorisation suffisamment limitées**, ne dépassant pas, a minima, celles prévues par le cadre actuel ;
- **des mécanismes de réexamen immédiat** lorsque de nouveaux signaux concernant notamment les maladies chroniques ou neurodégénératives apparaissent ;
- **la prise en compte systématique de la littérature scientifique indépendante**, des données épidémiologiques et des données relatives aux maladies professionnelles ;
- **le maintien de la protection de la santé humaine et de la santé des travailleurs** au cœur des décisions européennes relatives aux pesticides.

FRANCE PARKINSON, PLUS DE 40 ANS DE COMBAT ET DE SOUTIEN AUX PERSONNES MALADES ET A LEURS PROCHES

Créée en 1984 et reconnue d'utilité publique, France Parkinson accompagne les personnes malades et leurs proches grâce à des services d'écoute, des réunions d'information et des groupes de parole favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement. Elle est également agréée pour représenter les usagers du système de santé.
Au cœur de son action, les 89 comités départementaux et plus de 1 000 bénévoles proposent des activités adaptées aux besoins des adhérents : activité physique, ateliers, sorties culturelles et moments de convivialité.
France Parkinson sensibilise et forme les professionnels de santé et du secteur médico-social, informe le grand public et mobilise les médias pour lutter contre les idées reçues. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les politiques de santé et améliorer la prise en charge des personnes malades.
Enfin, l'association soutient activement la recherche sur la maladie de Parkinson, en finançant des bourses, des subventions et des grands appels d'offre, qu'il s'agisse des sciences fondamentales, médicales, cliniques ou encore des sciences humaines et sociales.

[8] Assemblée nationale, commission des affaires européennes, proposition de résolution européenne visant à s'opposer à la déréglementation du cadre européen relatif aux pesticides dite « Omnibus X », texte adopté en commission n° 3391-A0, 21 octobre 2026.
[9] Conseil de l'Union européenne, mandat de négociation du 30 septembre 2026 : les négociations avec le Parlement européen doivent s'ouvrir une fois la position de ce dernier arrêtée.

CONTACTS PRESSE :

Damien Maillard – 06 80 28 47 70 – damien.maillard@prpa.fr
Clémence Danvel – 06 61 53 20 74 – clemence.danvel@prpa.fr